

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02729
Numéro SIREN : 790 641 856
Nom ou dénomination : 1806

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2020 sous le numéro de dépôt 75658

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 30-09-2020

N° DE DEPOT : 075658

N° GESTION : 2013B02729

N° SIREN : 790641856

DENOMINATION : 1806

ADRESSE : 10 rue de Penthièvre 75008 Paris

MILLESIME : 2019



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

1806 SAS

6 RUE ROBERT ESTIENNE

75008 PARIS

LIASSE FISCALE 31/12/2019 IS / RS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

édité le 06/07/2020

Désignation de l'entreprise <u>1806 SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>6 RUE ROBERT ESTIENNE 75008 PARIS</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>7</td><td>9</td><td>0</td><td>6</td><td>4</td><td>1</td><td>8</td><td>5</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr> </table>										7	9	0	6	4	1	8	5	6	0	0	0	1	4		
7	9	0	6	4	1	8	5	6	0	0	0	1	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>															
										Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>															
ACTIF										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012																		
			Autres *		014		016																		
	Immobilisations corporelles *				028	42 931	030	23 841		19 091															
	Immobilisations financières * (1)				040	5 356	042			5 356															
	Total I (5)				044	48 287	048	23 841		24 447															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	21 600	070			21 600																
		Autres * (3)		072	27 973	074			27 973																
	Valeurs mobilières de placement				080		082																		
	Disponibilités				084	4 237	086			4 237															
	Charges constatées d'avance *				092	2 161	094			2 161															
Total II				096	55 971	098			55 971																
Total général (I+II)										110	104 258	112	23 841		80 417										
PASSIF												Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	55 690															
	Écarts de réévaluation								124																
	Réserve légale								126																
	Réserves réglementées *								130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)						131		132	19 320															
	Report à nouveau								134	(173 032)															
	Résultat de l'exercice								136	80 431															
	Provisions réglementées								140																
Total I								142	(17 591)																
Provisions pour risques et charges								Total II	154	20 000															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	1 777															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	37 441															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169	2 574	172	38 791															
	Produits constatés d'avance								174																
Total III								176	78 008																
Total général (I + II + III)										180			80 417												
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	22 568																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	372		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	849																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1806 SAS		Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le 31/12/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
				Services *	217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260	262	
	Total des charges d'exploitation (II)					264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	80 431	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	7 806
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	14 450
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	
Bénéfices col. 1		Déficit col. 2		354	73 787	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * 155 909 dont imputés sur le résultat :				360	73 787
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	
Bénéfices col. 1		Déficit col. 2		372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)											Néant <input type="checkbox"/> *	
Designation de l'entreprise : 1806 SAS												
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	15 890	462		464		466	15 890			
	Autres immobilisations corporelles	470	8 208	472	18 833	474		476	27 042			
Immobilisations financières		480	81 365	482	3 735	484	79 744	486	5 356			
TOTAL		490	105 463	492	22 568	494	79 744	496	48 287			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550	7 585	552	4 257	554		556	11 842			
	Autres immobilisations corporelles	560	6 659	562	5 339	564		566	11 998			
TOTAL		570	14 244	572	9 596	574		576	23 841			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	DHS	MCTA	SUCCESS FEE	COMPTALERT	CREANCE MCTA							
	6	7	8	9	10							
	CREANCE DHS											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *		Long terme					
					⑤	⑥	⑦	⑧				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %				
1	7 000		7 000		(7 000)							
2	5 000		5 000						(5 000)			
3	2 450		2 450						(2 450)			
4	999		999	849	(150)							
5	31 023		31 023		(31 023)							
6	33 274		33 274		(33 274)							
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	79 746	582	79 746	584	849	586	(71 447)	581	587	589	(7 450)
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		583	594	595		
TOTAL					596	(71 447)	585		597		599	(7 450)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 1806 SAS Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	20 000	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	78 959	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	155 909	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983	73 787	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984	82 122			
Déficits de l'exercice	960				
Total des déficits restant à reporter	970	82 122			

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	54 014
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 950
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:1806 SAS.....										Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le: ..01/01/2019. et clos le:31/12/2019						Données en nombre de mois		1	2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								376	2,00			
Dont apprentis								657				
Dont handicapés								651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105				
TOTAL 1								106				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143				
Subventions d'exploitation reçues								113				
Variation positive des stocks								111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153				
TOTAL 2								144				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								121				
Variation négative des stocks								145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150				
TOTAL 3								152				
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *				023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026				
Période de référence				024	/	/	160	/	/			
Date de cessation								/	/			
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>												

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	690
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	55000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société: 1806 SAS 6 RUE ROBERT ESTIENNE 75008 PARIS	Adresse du siège social:
SIRET 7 9 0 6 4 1 8 5 6 0 0 0 1 4	MéI :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Activités des sociétés holding
Si vous avez changé d'activité, cocher la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%
Bénéfice imposable à 15%	Déficit
2 Plus-values	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 0%
PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET SABATIER 20 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS	Nom et adresse du conseil: Tél: 0142653744
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant: Date: 29062020 Lieu: PARIS
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président JONATHAN HABERSZTRAU
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise 1806 SAS
Adresse 6 RUE ROBERT ESTIENNE 75008 PARIS

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	2 081
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	24 338
Total	26 419

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	26 419	- de l'exercice . 2019 . . ⑩	79 430
- de l'exercice précédent ⑩	18 836	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire JONATHAN HABERSZTRAU Président		À PARIS _____, le 29/06/2020 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

ANNEXE LIBRE 1ANNEXLIB01
(2020)Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Le résultat exceptionnel comprend :

- La valeur comptable de titres de filiales et participations qui sont en liquidation judiciaire pour la somme de 79 744.18 . Ces titres qui étaient déjà provisionnés antérieurement ont fait l'objet d'une reprise de provision pour dépréciation des titres d'égal montant qui, elle, est comptabilisée dans les produits financiers. Comme la valeur nette comptable de sortie n'a pas été déduite la reprise de provision a été déduite extra-comptablement car la dotation avait été réintégrée lors de sa constitution
- une dotation aux provisions pour risques de 20 000 correspondant à un litige perdu en 1ère instance
- des amendes pour 356
- soit la somme totale de 100 100

1806

Société par Actions Simplifiée au capital de € 55 690
Siège Social : 10 Rue de Penthièvre 75008 PARIS
RCS PARIS N° 790 641 856

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 17 août 2020

L'an deux mille dix-neuf, levingt-huitJuin, à 10 heures, les associés de la Société 1806, société par actions simplifiée au capital de € 55 690, dont le siège social se situe 10 Rue de Penthièvre 75008 PARIS, se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jonathan HABERSZTRAU, Président.

Madame Marie CHAPITEAU remplit les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié du capital social.

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- la feuille de présence,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- les projets de résolutions soumis à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :



- 1/ Rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice ; Approbation des comptes au 31 décembre 2019 ; quitus de sa gestion au Président et décharge de sa mission au Commissaire aux Comptes ; approbation des charges non déductibles et quitus au Président.
- 2/ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; Rappel des dividendes distribués au titre des exercices antérieurs.
- 3/ Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice ainsi que sur les conventions réglementées de l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- 4/ Rémunération du Président.
- 5/ Modification objet social
- 6/ Questions diverses.
- 7/ Pouvoirs.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première Résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que la société a enregistré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 des charges non déductibles fiscalement, visée par les articles 39-4 et 223 quater du CGI. (amendes et perte/titres)

En conséquence, l'assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus au Président pour sa gestion passée et décharge de sa mission au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de € 80 431 au report à nouveau lequel passera ainsi de € (173 032) à € (92 601).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des deux derniers exercices.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'assemblée générale approuve les conventions visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce qui sont relatées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, établi à cet effet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale prend acte que le président a perçu une rémunération, à la valeur du SMIC de juillet à décembre 2019 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et décide de renouveler cette rémunération, pour ses fonctions de président au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2020, à la valeur du SMIC en vigueur à cette date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas de questions diverses.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité en résultant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

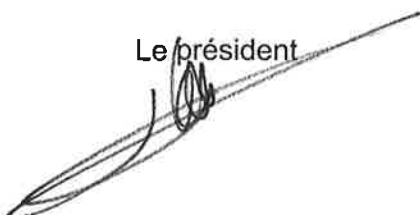
Septième Résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité en résultant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le président



La secrétaire

1806
Société par actions simplifiée
au capital de 55,690 euros
Siège social : 10 rue de Penthièvre
75008 Paris
790 641 856 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts de l'entreprise.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires de 1806 a très largement crû au cours de l'exercice 2019 du fait du développement de l'activité de conseil initiée au cours de l'année 2018 et qui a démontré son plein potentiel au cours de l'exercice 2019. L'activité s'est tellement développée que la société a même été obligée d'embaucher et d'avoir recours à la sous-traitance pour assurer la réalisation des missions qui lui ont été confiées par ses clientes. L'EBE généré par cette activité est très largement positif.

Au cours de ce même exercice 2019, la société a également débuté une activité d'investissement dans les chevaux de CSO, investissement en biens mobiliers pour lequel la société a également procédé à une embauche. Cependant, un accident de travail survenu à la fin du mois d'août de notre salariée a obligé la société à repousser la constatation de produits en face de ces charges qui ont connu une forte croissance du fait de la sous-traitance des actions qui incombaient à notre salariée. Pour juguler la dépense, les actifs ont été déplacés vers des installations et auprès de prestataires moins onéreux que ceux à proximité immédiate du domicile de notre salariée. L'EBE généré par cette activité est négatif mais il s'agit d'un résultat qui était largement anticipé, maîtrisé, et largement couvert par l'EBE de l'activité de conseil.

Enfin, au cours de l'exercice 2019, 1806 a participé à un tour de table à hauteur de 33.33% du capital d'une nouvelle société créée pour l'occasion et pour laquelle 1806 fonde les plus grands espoirs. Cependant, ayant du mal à faire face à la croissance de son activité de conseil et à la surcharge de travail induite par l'accident de travail de notre salariée au cours de l'exercice, 1806 n'a pu que regretter le retard accumulé par l'entreprise dans son développement. N'ayant connu qu'un faible niveau de charge au cours de cet exercice, il n'a pas encore été besoin de recapitaliser la société ou de faire des appels en compte courant mais 1806 a confié à la Présidente son souhait d'accompagner la société en ce sens.

YH

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires de 1806 a continué de croître dans son activité de conseil et a atteint un pic malgré le COVID 19 qui a conduit de nombreuses entreprises à interrompre leurs activités, particulièrement dans le secteur de la distribution et de la réparation automobile. L'EBE généré par cette activité est toujours très largement positif et devrait permettre un large renforcement des fonds propres reconstitués au cours de l'exercice 2019.

Cependant, l'activité d'investissement mobilier dans les chevaux de CSO a connu un nouveau coup dur avec les mesures de confinement édictées par le gouvernement ayant conduit à une interruption des concours de CSO dès le mois de mars (début de la saison après la trêve hivernale) et encore à la date de l'Assemblée Générale des Actionnaires. A noter que les sorties en concours par les cavaliers professionnels à qui nous avons confié nos actifs et qui ont représenté des charges tout au long de l'hiver au cours du dressage des chevaux est encore impossible à cette heure. Une échéance de taille est passée en conséquence ne permettant pas la valorisation des chevaux présentant une très bonne génétique par l'enregistrement de bonnes performances en concours. Devant la constatation que 2020 ne permettrait donc pas non plus la réalisation d'un chiffre d'affaires équilibrant les charges de l'entreprise, nous avons procédé à une réduction de charge préventive en réaffectant notre ressource humaine sur l'activité de conseil depuis le mois de mars 2020. Le devenir de cette activité doit être validé dans les prochaines semaines.

Enfin, il est à noter que depuis la clôture de l'exercice 2019, 1806 a procédé à des investissements dans 2 sociétés :

- Une société constituée pour la reprise d'actifs au tribunal de commerce d'une activité de traiteur mais que le COVID a rendu caduque*
- Une société à forte croissance dans l'automobile avec un profil de risque très élevé mais dans des conditions financières très bien négociées par 1806*

De plus, nous avons été heureux de constater que le développement de la société créée avec le soutien de 1806 en 2019 avait été initié et pour lequel 1806 compte réinvestir des capitaux.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Bien que les perspectives haussières du S1 2020 soit très encourageante, 1806 a tenu à conserver une structure de coûts fixes très légère en vue de pouvoir faire face à un retournement de tendance.

Le ratio de CA / Masse salariale ou le ratio d'EBE / Masse salariale hors norme ainsi que la circulation continue du Covid 19 malgré la levée des mesures de confinement en France justifie également cette prudence. Il y a fort à parier que le S1 2020 de la société sera le meilleur enregistré de son histoire et que celui-ci devrait décroître sur le S2 2020. Le défi pour 1806 sera de la stabiliser à un niveau normatif à fixer le plus haut possible.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Echéance En k€	Dettes échues entre le 01/12 et le 31/12	Dettes échues entre le 01/11 et le 30/11	Dettes échues entre le 01/10 et le 31/10	Dettes échues avant le 01/10	A échoir	Litiges	Total au bilan
Montant k€ au 31/12/2018			11			16	27
Montant k€ au 31/12/2019	1,6	0,5		4,1	0,8	17	24

Créance Clients

Echéance	Créances échues entre le 01/12 et le 31/12	Créances échues entre le 01/11 et le 30/11	Créances échues entre le 01/10 et le 31/10	Créances échues avant le 01/10	A échoir	Litiges	Total au bilan
Montant € au 31/12/2018	0				0		0
Montant € au 31/12/2019	21ke				0		21Ke
% du chiffre d'affaires							

h

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à € 270 044 contre € 21 152 pour l'exercice précédent. Le total des produits d'exploitation s'élève à la somme de € 270 051.

Les ventes concernant la France représentent € 270 044.

Sur le plan de l'exploitation, les charges supportées par la société s'élèvent à € 168 049, contre € 74 273 l'exercice précédent.

Les principales charges d'exploitation sont les suivantes :

- Autres charges externes :	€ 135 904 contre € 69 334 en 2018
- Impôts et Taxes :	€ 1 560 contre € 152 en 2018
- Dotations aux amortissements :	€ 9 596 contre € 4 786 en 2018
- Autres charges :	€ 1 835 contre € 1 en 2018

Le résultat d'exploitation pour l'exercice 2019 s'élève à la somme de € 102 002 contre € (53 120) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Après Impôt sur les sociétés, il résulte des comptes présentés que le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à la somme de € 80 431.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 80 431 euros de la manière suivante : Report à Nouveau.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes : Néant.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

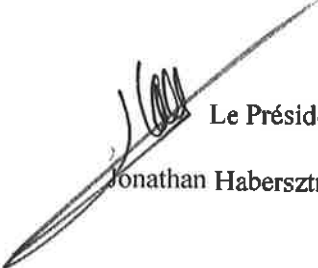
1

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

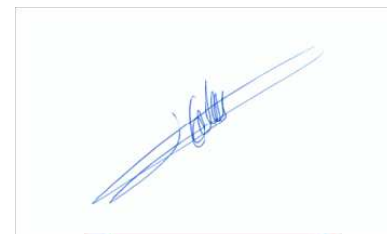
Il sera donc proposé aux associés, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code à hauteur de 7806 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.


Le Président
Jonathan Habersztrau

Michael SARFATI
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
18, rue Greffulhe
92300 LEVALLOIS PERRET



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

1806

Société par actions simplifiée au capital de 55.690 €
10 Rue de Penthièvre
75008 PARIS

RCS PARIS 790 641 856

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 1806 SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

RS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation et leurs créances rattachées dont le détail figure dans l'Annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret, le 1er Aout 2020

Michaël SARFATI



Commissaire aux Comptes
Compagnie de Versailles

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	42 931	23 841	19 091	23,74	9 853	37,41
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	2 701		2 701	3,36	7 450	28,29
Créances rattachées à des participations					33 059	125,52
Autres titres immobilisés					-40 724	-154,62
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 655		2 655	3,30	2 620	9,95
TOTAL (I)	48 287	23 841	24 447	30,40	12 259	46,55
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	21 600		21 600	26,86	5 493	20,86
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 665		1 665	2,07	1 133	4,30
. Personnel	15 000		15 000	18,65		
. Organismes sociaux	3 521		3 521	4,38		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 910		2 910	3,62	3 767	14,30
. Autres	4 877		4 877	6,06	1 279	4,86
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	4 237		4 237	5,27	1 275	4,84
Charges constatées d'avance	2 161		2 161	2,69	1 130	4,29
TOTAL (II)	55 971		55 971	69,60	14 078	53,45
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	104 258	23 841	80 417	100,00	26 337	100,00

Michael SARFATI
Commissaire aux Comptes
Compagnie de Versailles

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2019		31/12/2018	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 55 690)	55 690	69,25	55 690	211,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	19 320	24,02	19 320	73,36
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-173 032	-215,16	-82 796	-314,36
Résultat de l'exercice	80 431	100,02	-90 236	-342,61
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL(I)	-17 591	-98 022	-372,17
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	20 000	24,87		
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)	20 000		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	1 777	2,21	91	0,35
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 441	46,56	27 370	103,92
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 262	4,06		
. Organismes sociaux	1 789	2,22		
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 109	23,76	20 100	76,32
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	9 006	11,20	18 473	70,14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 225	1,52	1 225	4,65
Autres dettes	4 399	5,47	57 100	216,81
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL(IV)	78 008	124 359	472,16
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
	TOTAL PASSIF (I à V)	80 417	26 337	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	270 044		270 044	100,00	21 152	100,00	248 892		N/S
Chiffres d'Affaires Nets	270 044		270 044	100,00	21 152	100,00	248 892		N/S
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			8	0,00	1	0,00	7	700,00	
Total des produits d'exploitation (I)			270 051	100,00	21 153	100,00	248 896		N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			135 904	50,33	69 334	327,79	66 570	96,01	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 560	0,58	152	0,72	1 408	926,32	
Salaires et traitements			14 714	5,45			14 714	N/S	
Charges sociales			4 440	1,64			4 440	N/S	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 596	3,55	4 786	22,63	4 810	100,50	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			1 835	0,68	1	0,00	1 834	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			168 049	62,23	74 273	351,14	93 776	126,26	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			102 002	37,77	-53 120	-251,12	155 122	292,02	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions					38 686	182,90	-38 686	-100,00	
Intérêts et charges assimilées			1 279	0,47			1 279	N/S	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			1 279	0,47	38 686	182,90	-37 407	-96,68	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 279	-0,46	-38 686	-182,89	37 407	96,69	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			100 723	37,30	-91 806	-434,02	192 529	209,71	

Michael SARFATI
Commissaire aux Comptes
Compagnie de Versailles

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation absolue (12 / 12)	%
	31/12/2019 (12 mois)		31/12/2018 (12 mois)			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	849	0,31	5 884	27,82	-5 035	-85,56
Produits exceptionnels sur opérations en capital	78 959	29,24			78 959	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	79 809	29,55	5 884	27,82	73 925	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	356	0,13	1 114	5,27	-758	-68,03
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	79 744	29,53	3 200	15,13	76 544	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	20 000	7,41			20 000	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	100 100	37,07	4 314	20,40	95 786	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-20 292	-7,50	1 570	7,42	-21 862	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	349 860	129,56	27 036	127,82	322 824	N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	269 429	99,77	117 273	554,43	152 156	129,75
RÉSULTAT NET	80 431	29,78	-90 236	-426,60	170 667	169,13
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Michael SARFATI
Commissaire aux Comptes
Compagnie de Versailles

SAS 1806
6 RUE ROBERT ESTIENNE
75008 PARIS
SIREN : 790641856

NOTE ANNEXEE AU BILAN

1- Référentiel comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prescrites par le code de commerce et le PCG réécrit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2- Engagements hors bilan

Aucun engagement financier, de sûreté réelle, en matière de pension ou vis-à-vis d'entités liées ou associées n'a été accordé.

3- Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Aucune avance n'a été accordée aux membres des organes de direction à l'exception d'avances sur frais de 15 000€.

4 – Actions propres

Aucune action propre n'est détenue par la société.

Michael SARFATI
Commissaire aux Comptes
Compagnie de Versailles